

# COMMUNE DE HUTTENDORF

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 DECEMBRE 2020 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur Francis KLEIN, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15  
Conseillers présents : 11  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

*Date de la convocation : 3 décembre 2020*

Présents : M. Francis KLEIN – Maire, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL – Adjoint, Mme Estelle DAUL, M. Jean-François MUNIER, Mme Séverine FETTER, Mme Carine MICHEL, Mme Nathalie LENGENFELDER, M. Ludovic BARTHEL, Mme Sophie SCHERRER et M. Christophe NAGEL.

Absents excusés avec procurations : Mme Cindy LAEMMEL qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER, M. Cédric GUTHERTZ qui a donné procuration de vote à M. Francis KLEIN, M. Michel BARTH qui a donné procuration de vote à M. Martin LAUGEL et M. Denis LANG qui a donné procuration de vote à Mme Sophie SCHERRER.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose que Mme Carine MICHEL soit nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2020 DE\_2020\_060**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2020.**

### **Aménagement de l'aire d'évolution sportive et intergénérationnelle : PHASE 1 – modification DE\_2020\_061**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 juillet dernier concernant la première phase de l'aménagement de l'aire d'évolution sportive et intergénérationnelle.

Le chantier concernant l'extraction de souches, l'abattage des chênes secs et les nouvelles plantations d'arbres était chiffrée à 6 444,00 € HT par l'entreprise GOTTRI de Berstheim.

Après réflexion, la commission travaux a décidé d'étendre la plantation d'arbres (prévue dans la phase 2 du projet) afin que les travaux puissent être exécutés à la fin de cette année ou tout début d'année prochaine et dans une seule tranche.

La commune a demandé 3 devis à 3 entreprises qui ont répondu :

- WOLFF René et Fils de Bietlenheim pour un montant de 14 468 € HT
- FENNINGER PAYSAGE de Haguenau pour un montant de 15 075 € HT
- GOTTRI Rémy de Berstheim pour un montant de 13 131 € HT

La commission travaux a donc décidé de retenir le moins disant c'est-à-dire l'entreprise GOTTRI Rémy de Berstheim

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de confier les travaux de plantation d'arbres autour de la salle polyvalente à l'entreprise GOTTRI Rémy de Bertheim pour un montant de 13 131 € HT.**

### **Aménagement de l'aire d'évolution sportive et intergénérationnelle : PHASE 2 DE\_2020\_062**

Monsieur le Maire signale que la deuxième phase du projet qui consiste en l'installation d'agrès sportifs et d'évolutions de pleine nature intergénérationnelles doit se dérouler au printemps 2021.

Trois zones seront équipées de différentes structures : la zone des petits, celle des moyens/grands et celle pour tous les âges.

Un terrain de pétanque de taille supérieure et du nouveau mobilier urbain seront également mis en place.

L'installation de tous ces équipements se fera sur le premier quart du grand terrain de foot à côté de la salle polyvalente.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le maire à demander les devis pour ces travaux,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires à ces travaux.**

### **Modification du tarif des encarts publicitaires dans le bulletin communal DE\_2020\_063**

En date du 24 août 2015, le Conseil Municipal a décidé de fixer un tarif unique concernant l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin communal.

Ce tarif était de 150 € pour ¼ de page par encart publicitaire.

Monsieur le Maire propose d'annuler cette délibération et de la remplacer par une nouvelle qui fixe un nouveau tarif unique pour chaque encart publicitaire : à savoir 200 € pour ¼ de page.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ANNULE la délibération du 24 août 2015,**
- **DECIDE de fixer un tarif unique de 200 € pour les encarts publicitaires du bulletin communal,**
- **DECIDE d'inscrire les recettes au compte 758 du budget 2020.**

### **Mandatement des dépenses d'investissement nouvelles de 2021 DE\_2020\_064**

Monsieur le Maire fait savoir que les derniers bordereaux de la section d'investissement seront pris en charge jusqu'au 28 décembre 2020.

Afin de pouvoir payer les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif en 2021 (février ou mars), il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise à mandater ces dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement nouvelles de 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.**

**La séance est close à 21h00.**